



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUT

Question orale n° 1722

Texte de la question

L'IUT de La Rochelle compte actuellement quatre départements. Un cinquième département, génie télécommunications et réseaux (GTR), a été prévu au 10e plan. Non réalisée dans les délais prévus, cette opération a été reconduite et inscrite à nouveau dans le 11e plan signé le 13 janvier 2000 à Poitiers. Aujourd'hui, il semblerait que la création de cette formation pourrait être remise en cause, au profit de son transfert à Angoulême. Une telle décision ne saurait être envisageable. En effet, la création du département « génie des télécommunications et réseaux » s'appuie sur un projet plus global : la création de pôle management de l'université de La Rochelle incluant la restructuration de l'IUT afin d'accueillir le département GTR dans les locaux du département technique de commercialisation transféré dans un bâtiment nouveau. Des crédits d'un montant de 2 902 629 euros ont déjà été débloqués pour des travaux prêts à démarrer. C'est pourquoi M. Maxime Bono demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir confirmer tout l'intérêt qu'il porte à cette opération cohérente et à la constitution de ce pôle, axe fort de la politique de développement de l'université de La Rochelle.

Texte de la réponse

développement de l'iut
de la rochelle

M. le président. M. Maxime Bono a présenté une question, n° 1722, ainsi rédigée :

« L'IUT de La Rochelle compte actuellement quatre départements. Un cinquième département, génie télécommunications et réseaux (GTR), a été prévu au 10e plan. Non réalisée dans les délais prévus, cette opération a été reconduite et inscrite à nouveau dans le 11e plan signé le 13 janvier 2000 à Poitiers. Aujourd'hui, il semblerait que la création de cette formation pourrait être remise en cause, au profit de son transfert à Angoulême. Une telle décision ne saurait être envisageable. En effet, la création du département « génie des télécommunications et réseaux » s'appuie sur un projet plus global : la création de pôle management de l'université de La Rochelle incluant la restructuration de l'IUT afin d'accueillir le département GTR dans les locaux du département technique de commercialisation transféré dans un bâtiment nouveau. Des crédits d'un montant de 2 902 629 euros ont déjà été débloqués pour des travaux prêts à démarrer. C'est pourquoi M. Maxime Bono demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir confirmer tout l'intérêt qu'il porte à cette opération cohérente et à la constitution de ce pôle, axe fort de la politique de développement de l'université de La Rochelle. »

La parole est à M. Maxime Bono, pour exposer sa question.

M. Maxime Bono. Monsieur le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, ma question concerne l'IUT de La Rochelle, qui compte actuellement quatre départements. Un cinquième, le

département « génie des télécommunications et réseaux », avait déjà été prévu au dixième plan, dans le contrat de plan précédent. Non réalisée dans les délais prévus, cette opération a été reconduite, elle est inscrite à nouveau dans le contrat de plan 2000-2006 qui a été signé le 13 janvier 2000. Aujourd'hui, il se dit que cette inscription pourrait être remise en cause.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voulais vous dire qu'une telle décision ne pouvait être envisagée, car la création de ce département relève d'un projet bien plus global et bien plus important. Il s'agit en fait de créer un pôle de management à l'université de La Rochelle, qui regrouperait dans un bâtiment neuf l'ensemble des formations du domaine gestion-management, actuellement disséminées dans plusieurs lieux de la ville, en particulier au sein de l'IUT, et de regrouper dans les locaux de l'IUT ainsi libérés le département génie informatique et le nouveau département gestion des télécommunications et des réseaux. Des crédits d'un montant de près de trois millions d'euros ont déjà été débloqués pour des travaux qui sont prêts à débiter, et on comprendrait mal qu'au dernier moment une opération d'une telle envergure ne puisse se réaliser.

C'est pourquoi je demandais à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir confirmer tout l'intérêt qu'il portait à cette opération, qui est cohérente, et à la constitution de ces deux pôles, qui sont des axes forts de la politique de développement de l'université de La Rochelle, conditionnés l'un et l'autre par la création de ce cinquième département qui a déjà fait l'objet à plusieurs reprises d'expertises favorables de la part du ministère.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants.

M. Jacques Floch, *secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants*. Monsieur le député-maire de La Rochelle, je comprends parfaitement l'intérêt que vous portez à l'IUT, et je suis en mesure de vous faire une réponse très simple : le ministre de l'éducation nationale m'a chargé de vous dire qu'il a donné un avis favorable pour la création du département « génie des télécommunications et réseaux » à l'IUT de La Rochelle. Son ouverture pour la rentrée de 2002 sera proposée au prochain conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. le président. La parole est à M. Maxime Bono.

M. Maxime Bono. Je remercie M. le secrétaire d'Etat de cette réponse brève et précise. Ce sont souvent les meilleures réponses.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Bono](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1722

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 622

Réponse publiée le : 13 février 2002, page 1238

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 février 2002